NOMENCLATURE

1 - PIECES REGLEMENTAIRES

1. **Rapport de présentation**

 Tome I : Conclusions du diagnostic et consommation de l'espace
 Tome II : Analyse de l'état initial de l'environnement
 Tome III : Justifications des choix du PLUm
 Tome IV : Evaluation environnementale du PLUm
 Annexes :
 - Diagnostic territorial du PLUm
 - Atlas cartographique des zones nécessitant des actions de préservation de la biodiversité
 - Note explicative de l'atlas cartographique
 - Etude dérogatoire aux Entrées de ville

 Note de présentation Modification Simplifiée n°1
 Note de présentation Modification de Droit Commun n°1 et additif à l'Evaluation Environnementale – Pré diagnostic Faune/Flore
 Additif au Rapport de Présentation (DP1 Nice – Pôle Santé)
 Additif au Rapport de Présentation (DP2 Levens – Collège)
 Additif au Rapport de Présentation (DP3 Beaulieu-sur-Mer – Villa Eiffel)
 Additif (Note de Présentation de la DP4 Levens – Photovoltaïque)
 Additif (Projet de la Ligne 4 de tramway)
 Additif (Notice de Présentation de la DP5 Nice – Brancolar : reconversion du site ENEDIS)
 Note de présentation Modification Simplifiée n°2
 Note de présentation Modification Simplifiée n°3

2. **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

3. **Plan Déplacements Urbains (PDU)**
 - Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) et Bilan financier du PDU
 - L'OAP Mobilité
 - Le Schéma Directeur des Mobilités à l'horizon 2030

4. **Règlement**
 - Les dispositions générales du règlement
 - Les dispositions particulières aux zones avec, le cas échéant, les spécificités locales
 - Tome 1 : Zones UA à UD
 - Tome 2 : Zones UE, UF, UL et UM
 - Tome 3 : Zones UP, US, UT, UZ, 1AU et 2AU
 - Tome 4 : Zones A et N
 - Le cahier des prescriptions architecturales
 - Annexe patrimoniale : Inventaire des éléments de patrimoine remarquables et bâti isolé à protéger
 - Tome 1 : Commune de Nice
 - Tome 2 : Communes d'Aspremont à Venanson
 - Tome 3 : Communes de Vence et Villefranche-sur-Mer & Patrimoine végétal protégé

- Tome 4 : Communes concernées par les dispositions des articles L. 151-11 et L. 151-12

5. Règlement graphique (plans de zonage)

- Cartes corridor stationnement et périmètre vélo
- Périmètre des secteurs de plan masse - Quartiers et secteurs soumis à des règles spécifiques
- Périmètre « pratique du ski » - Saint-Étienne-de-Tinée
- La Trame Verte et Bleue
 - Annexes TVB - Le recueil des recommandations et l'atlas des zones humides Tomes 1 & 2
 - Les cartographies de la TVB
- Le zonage règlementaire
 - Tome 1/2 : Aspremont à Marie
 - Tome 2/2 : Nice à Villefranche-sur-Mer

6. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Les OAP sectorielles
- Les OAP thématiques

7. Prescriptions particulières

- Liste des emplacements réservés
- Liste des emplacements réservés pour Mixité Sociale (ERMS)
- Liste des périmètres de mixité sociale (PMS)
- Liste des servitudes d'attente de projet (SAP)
- Liste des servitudes indiquant la localisation prévue des voies et ouvrages publics

8. Etudes dérogatoires

- Etudes de discontinuité acceptées par la Commission CDNPS dans le cadre des Documents d'urbanisme communaux
- Les études de discontinuité au titre de la Loi Montagne ayant reçu un avis favorable de la Commission CDNPS lors des sessions du 19/12/2017, du 17/04/2018 et du 27/04/2022
- Les projets d'UTN Locales inscrites dans le projet de PLUm

2 – PIECES ANNEXES

Annexes déclinées par territoires (Métropole NCA et communes)

1. Territoire de la Métropole

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
 - Cartographies – SUP – PLUm
 - Servitudes Aéronautiques de dégagement de l'aérodrome Nice Côte d'Azur
- Le plan d'exposition au bruit (PEB) des aérodromes
- Les bois ou forêts relevant du régime forestier
- Les Plans de Prévention des Risques naturels
- L'arrêté des zones à risque d'exposition au plomb
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique, les prescriptions d'isolement acoustique édictées et la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Les secteurs d'information sur les sols
- Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain métropolitain (DPUm)

- Les délibérations et les plans (de Aspremont à Lantosque)
- Les plans (de Le Broc à Villefranche-sur-Mer)

- **Annexes sanitaires :**
 - Alimentation en eau potable
 - Assainissement
 - Gestion des déchets

- **Autres annexes à titre informatif :**
 - Périmètre OIN
 - Décret et charte du Parc National du Mercantour
 - Règlement Métropolitain de Voirie
 - Cartes du périmètre du bien inscrit à l'UNESCO et de sa zone tampon

2. Aspremont
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Les bois ou forêts relevant du régime forestier
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

3. Bairols
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

4. Beaulieu-sur-Mer
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

5. Belvédère
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

6. Bonson
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Les bois ou forêts relevant du régime forestier
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

7. Cagnes-sur-Mer
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial (PUP)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Le règlement local de publicité
- Autres annexes à titre informatif : Liste des lotissements, Recommandations architecturales et fiches conseils centre anciens

8. Cap d'Ail

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Le règlement local de publicité

9. Carros

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial (PUP)
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Les bois ou forêts relevant du régime forestier
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Plans de prévention des risques technologiques
- Autres annexes à titre informatif : Liste des lotissements

10. Castagniers

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

11. Clans

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

12. Colomars

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial (PUP)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Autres annexes à titre informatif : Liste des lotissements

13. Duranus

- Servitudes d'utilité publique
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

14. Eze

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- Les bois ou forêts relevant du régime forestier
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Autres annexes à titre informatif : Liste des lotissements

15. Falicon
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Les bois ou forêts relevant du régime forestier
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Autres annexes à titre informatif : Liste des lotissements

16. Gattières
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- Les bois ou forêts relevant du régime forestier
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Le règlement local de publicité
- Autres annexes à titre informatif : Liste des lotissements

17. Gilette
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

18. Ilonse
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)

19. Isola
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

20. La Bollène-Vésubie
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

21. La Gaude
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- La zone d'aménagement concerté (ZAC)
- Les bois ou forêts relevant du régime forestier
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

22. La Roquette-sur-Var
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Autres annexes à titre informatif : Liste des lotissements

23. La Tour-sur-Tinée
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)

- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Autres annexes à titre informatif : Sites archéologiques

24. La Trinité

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Le règlement local de publicité
- Autres annexes à titre informatif : Liste des lotissements et Sites archéologiques

25. Lantosque

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

26. Le Broc

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- Les Permis de démolir
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Les bois ou forêts relevant du régime forestier
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

27. Levens

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Autres annexes à titre informatif : Liste des lotissements ; Sites archéologiques

28. Marie

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

29. Nice

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres d'intervention délimités pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- Les secteurs sauvegardés
- Le dossier de Site Patrimonial Remarquable (SPR – anciennement AVAP)
- Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial (PUP)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Le règlement local de publicité
- Autres annexes à titre informatif :
 - Photovoltaïque aux abords de l'aéroport
 - Secteurs soumis à permis de démolir
 - Les itinéraires cyclables

- Sites archéologiques
- Carte des zones inondables
- Carte des divers périmètres « annexes »

30. Rimplas

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)

31. Roquebillière

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Les bois ou forêts relevant du régime forestier
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

32. Roubion

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

33. Roure

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

34. Saint-André-de-la-Roche

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial (PUP)
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

35. Saint-Blaise

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

36. Saint-Dalmas-le-Selvage

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

37. Saint-Etienne-de-Tinée

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Le règlement local de publicité
- Autres annexes à titre informatif : Sites archéologiques

38. Saint-Jean-Cap-Ferrat

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

39. Saint-Jeannet

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Les périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation
- Les zones d'aménagement concerté (ZAC)
- La zone agricole protégée (ZAP)
- Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial (PUP)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

40. Saint-Laurent-du-Var

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial (PUP)
- Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, les prescriptions d'isolement acoustique édictées, la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels
- Le règlement local de publicité
- Autres annexes à titre informatif : Liste des lotissements et Sites archéologiques

41. Saint-Martin-du-Var

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial (PUP)
- Les périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

42. Saint-Martin-Vésubie

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Le périmètre des secteurs affectés par un seuil minimal de densité
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

43. Saint-Sauveur-sur-Tinée

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

44. Tourrette-Levens

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

45. Tournefort

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

46. Utelle

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

47. Valdeblore

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)

- Disposition d'un projet de Plan de Prévention des Risques naturels

48. Venanson

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

49. Vence

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial (PUP)
- Le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

50. Villefranche-sur-Mer

- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé (ZAD)
- Le Plan de Prévention des Risques naturels
- Le Règlement Local de Publicité
- Autres annexes à titre informatif : Liste des lotissements

3- PIECES ADMINISTRATIVES

1. Délibérations métropolitaines

- Délibération du 30.06.2014 arrêtant les modalités de collaboration avec les communes membres de la Métropole
- Délibération du 15.12.2014 prescrivant l'élaboration du PLU métropolitain et définissant les modalités de la concertation publique
- Délibération du 13.03.2017 relative au débat sur le PADD
- Délibération du 13.03.2017 relative à l'application des nouvelles dispositions du Code de l'urbanisme
- Délibération du 09.10.2017 relative aux demandes d'ouvertures à l'urbanisation
- Délibération du 21.12.2018 tirant le bilan de la concertation publique et arrêtant le projet de PLUm
- Délibération du 21.12.2018 relative aux demandes d'ouvertures à l'urbanisation
- Délibération portant approbation du PLU Métropolitain
- Délibération du 23.07.2020 définissant les modalités de mise à disposition du public s'appliquant à toutes les procédures de modifications simplifiées
- Délibération du 21.10.2021 portant approbation de la Modification Simplifiée n°1 du PLU Métropolitain
- Délibération du 06.10.2022 portant approbation de la Modification de Droit Commun n°1 du PLU Métropolitain
- Délibération du 14.12.2022 portant approbation de la Déclaration de Projet n°1 (Nice – Pôle Santé) valant mise en compatibilité du PLU Métropolitain
- Délibération du 14.12.2022 portant approbation de la Déclaration de Projet n°2 (Levens – Collège) valant mise en compatibilité du PLU Métropolitain
- Délibération du 27.03.2023 portant approbation de la Déclaration de Projet n°3 (Beaulieu-sur-Mer – Villa Eiffel) valant mise en compatibilité du PLU Métropolitain
- Délibération du 25.09.2023 portant approbation de la Déclaration de Projet n°4 (Levens – Photovoltaïque) valant mise en compatibilité du PLU Métropolitain
- Délibération du 30.11.2023 portant approbation de la Déclaration de Projet n°5 (Nice – Brancolar : reconversion du site ENEDIS) valant mise en compatibilité du PLU Métropolitain
- Délibération du 30.11.2023 portant approbation de la Modification Simplifiée n°2 du PLU Métropolitain
- Délibération du 11.07.2025 portant approbation de la Modification Simplifiée n°3 du PLU Métropolitain

2. Arrêtés métropolitains et préfectoraux

- Arrêté métropolitain en date du 21.08.2020 portant Mise à jour n°1 du PLU Métropolitain
- Arrêté métropolitain en date du 04.06.2021 portant Mise à jour n°2 du PLU Métropolitain
- Arrêté métropolitain en date du 24.09.2021 portant Mise à jour n°3 du PLU Métropolitain
- Arrêté métropolitain en date du 18.07.2022 portant Mise à jour n°4 du PLU Métropolitain
- Arrêté métropolitain en date du 13.10.2023 portant Mise à Jour n°5 du PLU Métropolitain
- Arrêté préfectoral en date du 26.10.2023 emportant Mise En Compatibilité du PLU Métropolitain
- Arrêté métropolitain en date du 10.09.2025 portant Mise à Jour n°6 du PLU Métropolitain

3. Bilan de la concertation publique

4. Avis requis dans le cadre des procédures du PLUm :

➢ ***Elaboration du PLUm***

- Porter à connaissance de M. Le Préfet en date du 3 juillet 2015
- Arrêté Préfectoral relatif à la dérogation au principe d'urbanisation limitée (avis CDPENAF) du 23.02.2018
- Courrier de M. Le Préfet relatif au Bec de l'Estéron
- Arrêté Préfectoral relatif aux ouvertures à l'urbanisation (avis CDPENAF) du 19/03/2019 et Atlas-Annexe à l'arrêté
- Avis du Conseil de Développement sur le PADD
- Avis de la Commission CDNPS du 19.12.2017 et 17.04.2018 sur les études de discontinuité en zone de montagne
- Avis de la Commission CDNPS des 23.05.2018 et 18.09.2018 sur les EBC

➢ ***Modification de Droit Commun n°1 du PLUm***

- Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et mémoire en réponse de la Métropole Nice Côte d'Azur
- Avis de la Commission Départementales de la Préservation des Espaces Naturelles, Agricoles ou Forestières (CDPNAF)
- Avis de la Direction Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM)
- Avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)

➢ ***Modification Simplifiée n°2 du PLUm***

- Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et mémoire en réponse de la Métropole Nice Côte d'Azur

➢ ***Modification Simplifiée n°3 du PLUm***

- Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) et mémoire en réponse de la Métropole Nice Côte d'Azur